



HATTMATT Inauguration d'un nouveau commerce de proximité

Faire revivre le village

Suite à la fermeture de la Coop en mars 2011, une nouvelle épicerie de proximité s'est installée à Hattmatt. Son inauguration a attiré les villageois jeudi à Hattmatt. Venus nombreux pour admirer le nouveau magasin et pour rencontrer sa gérante Stéphanie Kuhn, ils ont pu échanger autour d'un verre, après le discours du maire.

« **C'**est une expérience fabuleuse qui débute aujourd'hui », livre Stéphanie Kuhn, jeune gérante du commerce, visiblement émue. Il faut dire que ce projet ne s'est pas fait en un jour.

« Il fallait préserver le commerce de proximité, parce qu'à Hattmatt, il y a beaucoup de personnes âgées qui ne peuvent plus se déplacer »

Depuis la fermeture de la Coop en mars 2011, les habitants se sentaient démunis. Le maire Jean-Charles Ernst a alors choisi de prendre les devants et de se mettre en quête d'une nouvelle supérette pour les habitants : « Il fallait préserver le commerce de proximité, parce qu'à Hattmatt, il y a beaucoup de personnes âgées qui ne peuvent plus se déplacer ».

Sur les conseils de la chambre de commerce et d'industrie, il prend contact avec trois enseignes, qui lui répondent favorablement mais souhaitent que la commune s'occupe de trouver un exploitant. Cinq candidatures sont déposées à la mairie et c'est Stéphanie Kuhn, habitante du village, qui obtient le poste.



Les villageois sont venus nombreux pour admirer les locaux de leur nouvelle supérette. PHOTO DNA

Puis, tout s'enchaîne pour la jeune femme. Elle doit choisir une centrale d'achat et opte pour l'enseigne Casino, qui crée un Vival, filiale du groupe, au cœur du village. « J'ai été très bien entourée. Que ce soit par l'équipe de Casino mais aussi par le maire, le conseil municipal ou encore l'association Pays de Saverne initiative, qui m'a aidée par un financement et un accompagnement constant dans mes démarches », déclare Stéphanie Kuhn.

Les habitants de Hattmatt attendaient cet événement avec impatience. C'est pourquoi ils sont venus en nombre pour découvrir le nouvel endroit où ils peuvent dorénavant faire leurs achats. « En plus des produits traditionnels qu'on peut trouver dans un commerce de proximité, j'ai voulu diversifier l'offre. Le magasin fait notamment dépôt de pain, de gaz, d'argent et vente de timbre », annonce fièrement la gérante. Le petit plus de ce magasin ? La

livraison à domicile. En effet, Stéphanie Kuhn, a pensé aux « nombreuses personnes âgées à Hattmatt, qui ne peuvent plus se déplacer pour faire leurs courses ». Et tout le monde semble ravi ! Luciane Baltzer, une habitante du village, est venue « pour soutenir Mlle Kuhn ». Elle apprécie le fait que tout Hattmatt puisse se retrouver pour l'événement. Tout le monde ne partage pas cet avis... Certains voisins du Vival regret-

tent de ne pas avoir été consultés et craignent des nuisances sonores.

Le chantier pour aménager le commerce a été long. « Il a fallu refaire la façade mais les travaux les plus importants concernent les trois logements aidés à l'étage. Il a fallu installer des pompes à chaleur, pour respecter le projet reposant sur le label Bâtiment basse consommation », explique Stéphane Kuhn. Le maire annonce la fin du chantier en avril 2012 et ajoute que « malgré la poursuite des travaux, le magasin est ouvert dès demain ».

Ce combat, le maire l'a mené avec son équipe pour faire revivre le village de Hattmatt. D'un coût de 520 000 euros (*), le chantier a obtenu l'aide du conseil général, de l'État, du conseil régional, d'Électricité de Strasbourg et de la communauté de communes de la région de Saverne. Leurs représentants, dont le président du Département Guy-Dominique Kennel, étaient évidemment présents jeudi soir, ainsi que ceux du groupe Casino, pour féliciter le maire pour son initiative originale. ■

C.W.

► (*) 300 000 € pour les logements, 220 000 € pour le commerce.
Subventions : État 97 000 €, Région 76 000 €, Europe 75 000 €, conseil général 30 000 €, Électricité de Strasbourg 12 000 €, communauté de communes de la région de Saverne 12 000 €. Reste à la charge de la commune : 213 000 €.